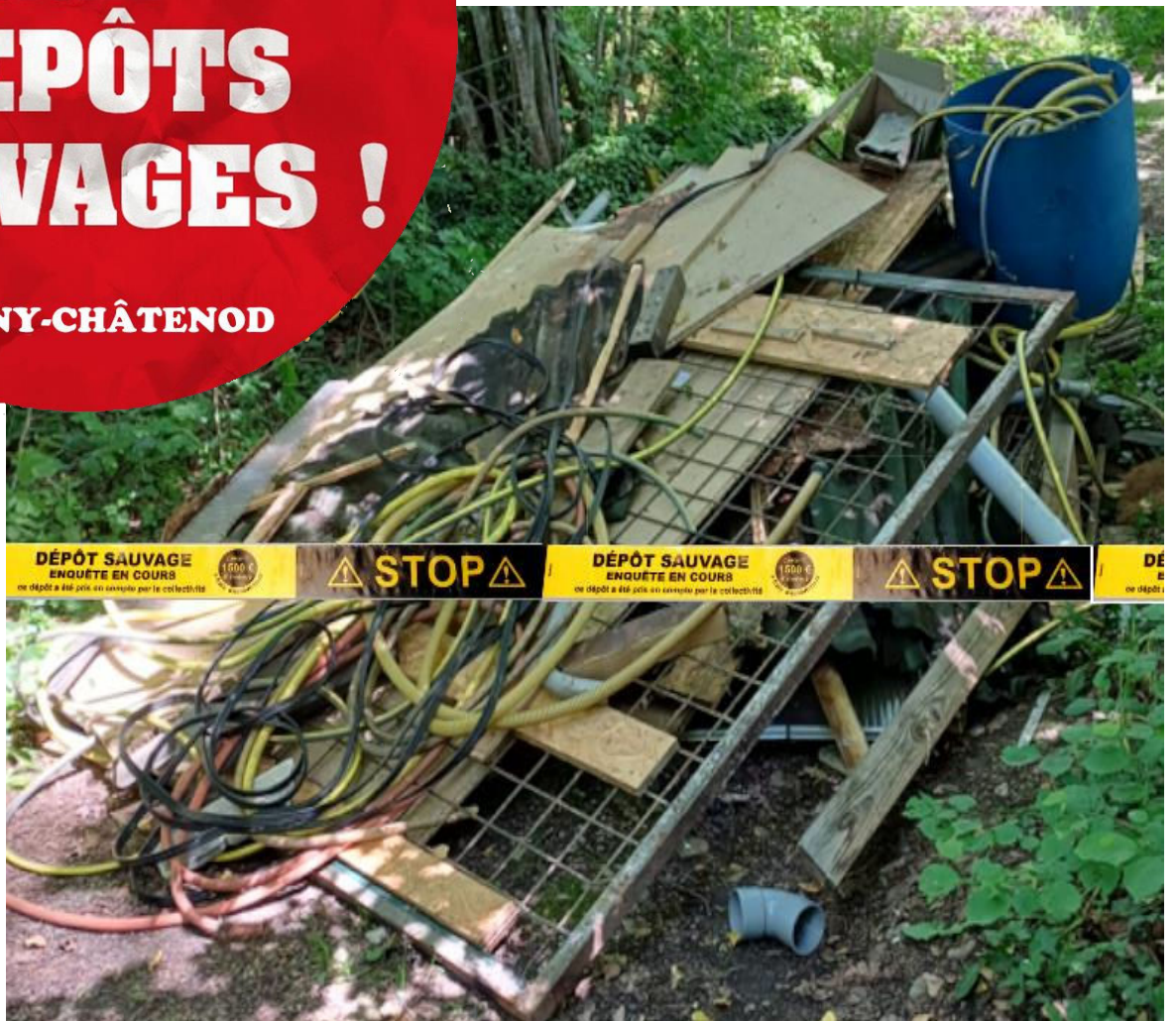




STOP
aux
DÉPÔTS
SAUVAGES !

PUGNY-CHÂTENOD



Depuis début mai, des dépôts sauvages ont été constatés sur les chemins ruraux du Sarto et du Grand Pré.

Si vous êtes témoin ou avez des informations sur le ou les auteurs de ces méfaits, merci de contacter la Mairie ou la gendarmerie d'Aix-les-Bains.

Dépôts sauvages de déchets hors des conteneurs strictement

INTERDITS !

AMENDES

135€ > 1500€

Les articles R632-1, R634-2, R635-8 et R644-2 du code pénal répriment l'abandon ou le dépôt de déchets en dehors des lieux désignés à cet effet. La sanction encourue est une contravention de 135 € qui peut atteindre 1500 € et la confiscation de votre véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets.